

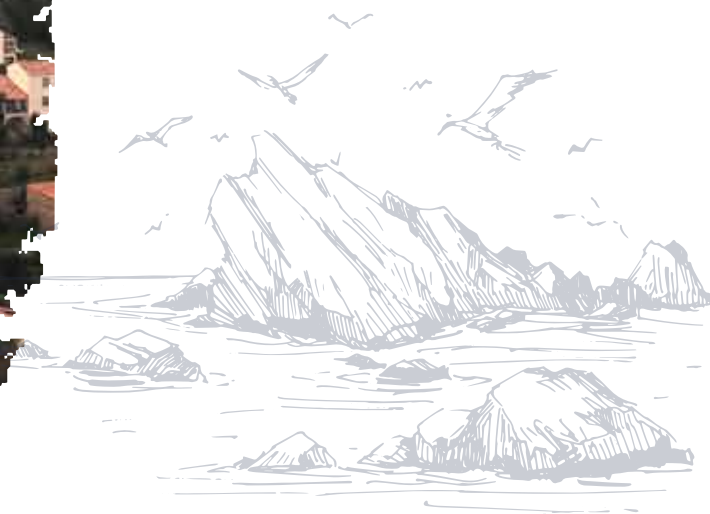


VATEL CAPITAL

KALLISTÉ CAPITAL N°16

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA CORSE

30 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 à 9 ans sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2032



POURQUOI SOUSCRIRE AU FIP KALLISTÉ CAPITAL N°16 ?

POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au **FIP Kallisté Capital n°16**, je bénéficie d'une **réduction d'impôt** sur le revenu égale à 30% du montant investi* en contrepartie d'une durée de blocage de **7 ans minimum**, et pouvant atteindre 9 ans sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2032.

**30 % DU MONTANT INVESTI* EN MOINS
SUR VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU**



7 200 €
de réduction
maximum



3 600€
de réduction
maximum

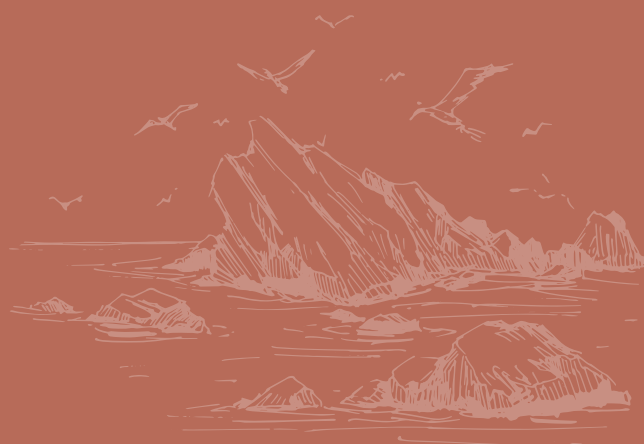
A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux**).



POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS LES SECTEURS JUGÉS PORTEURS PAR VATEL CAPITAL DE L'ÉCONOMIE CORSE.

Le **FIP Kallisté Capital n°16** a vocation à investir dans des PME corse exerçant notamment leur activité dans le tourisme, les énergies renouvelables, la santé et la dépendance, l'agro-alimentaire et les services aux entreprises.

Le fonds ne fait l'objet d'aucune contrainte sectorielle dans sa documentation légale. Ces secteurs sont énoncés à titre d'exemple.



LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Depuis 2012, la population insulaire augmente en moyenne de 1,1 % par an, soit trois fois plus rapidement qu'en moyenne métropolitaine. Ce dynamisme est uniquement dû à l'excédent migratoire. Avec plus de 338 000 habitants, la Corse représente 0,5 % de la population française.

Source : Insee – La Corse en bref (novembre 2021)

QU'EST-CE QU'UN FIP CORSE ?

Introduit par la Loi de Finances pour 2007, le « FIP Corse » est un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) investi à hauteur de 70 % au moins de son actif dans des petites et moyennes entreprises situées en Corse. Il permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 30 % des versements effectués dans le Fonds*, dans la limite de 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS**).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032, et pendant une durée minimale de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

Afin de favoriser la cession de ses participations en actions de PME corses souvent familiales et essentiellement non cotées, le Fonds pourra être amené, au cas par cas et de manière non systématique, à conclure des pactes d'actionnaires comportant des clauses qui peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession des actions de la société cible, en définissant par exemple les modalités de cession de ses actions à un autre actionnaire, à un prix défini à l'avance. Ce type de mécanisme peut être de nature à plafonner la performance du Fonds.

Le tableau ci-dessous présente différents scénarii de performance. Dans un scénario optimiste, la clause vient plafonner la performance du Fonds à un seuil défini à l'avance (ici +8 % à titre d'exemple) alors que l'absence de cette clause aurait permis l'atteinte d'une performance supérieure (+50 %). Dans le cas où la situation de l'entreprise évolue de manière défavorable (scénario pessimiste), le Fonds reste exposé à un risque de perte en capital. Il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec la société cible et pouvant être inférieur ou supérieur au montant utilisé dans l'exemple.

Prix de souscription d'une action (en €)	Valorisation de l'action lors de la cession (en €)	Prix de cession d'une action si plafonné par pacte d'actionnaires (en €)	Prix de cession non plafonné d'une action (en €)	Sur/sous performance liée au plafonnement (en €)	Perte en capital pour une action au prix de cession plafonné (en €)
100	150	108	150	-42	0
100	100	100	100	0	0
100	0	0	0	0	-100

QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

UN PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS EN PME CORSES.

Le Fonds a pour objectif d'être investi à hauteur de 100% de son actif dans des Petites et Moyennes Entreprises cotées et non cotées exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse.

Les participations du Fonds dans les sociétés prendront la forme d'actions (ordinaires ou de préférence) à hauteur de 40 % minimum de l'actif du fonds, d'avance en compte-courant et d'obligations convertibles en titres de capital des sociétés concernées, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission/LBO. Les entreprises seront sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

Les actions de préférence pourront conférer un droit privilégié par rapport aux autres actions sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle). Le Fonds n'investira pas en revanche dans des actions de préférence bénéficiant de droits (financiers ou politiques) inférieurs à ceux dont bénéficient les actions ordinaires du même émetteur.

L'OBLIGATION CONVERTIBLE : UN PROFIL RENDEMENT/RISQUE DE TYPE OBLIGATAIRE ET ACTION.

Les investissements sous forme d'obligations convertibles sont rémunérés le plus souvent par des versements d'intérêts et/ou de principal, sur une période de 36 mois à 7 ans. Ces coupons sont complétés d'une prime de non conversion, si la société de gestion choisit de ne pas convertir l'obligation. En cas de conversion, le risque devient celui d'une action, avec à la clé une plus-value potentielle ou un risque de perte en capital. Le paiement des intérêts et/ou de principal n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise.

UNE GESTION ACTIVE DE LA PARTIE LIBRE.



La partie libre du Fonds, le cas échéant, fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux, d'OPCVM ou FIA actions et d'actions non cotées ou cotées sur tous les marchés réglementés ou non réglementés.

Elle pourra représenter jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds, notamment pendant la période d'investissement et pendant la période de pré-liquidation du Fonds.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT CORSE.



Son réseau corse, tissé auprès de dirigeants d'entreprises, de conseillers en gestion de patrimoine, d'avocats, d'experts-comptables et de confrères permet à l'équipe de gestion de Vatel Capital l'accès à un panel qualifié de cibles d'investissement.

Plus de 1 200 entreprises insulaires satisfont les critères d'investissement du FIP Kallisté Capital n°16. L'équipe de Vatel Capital va régulièrement à leur rencontre afin d'identifier et d'accompagner leurs besoins de développements. L'équipe de Vatel a ainsi l'expérience de la constitution de portefeuilles diversifiés représentant plusieurs dizaines de participations en Corse depuis 2008. Nos équipes sont traditionnellement stables ; nous ne pouvons cependant garantir la présence des individus les constituant pendant la durée de vie du produit.

* Hors frais d'entrée

** 17,2% en 2023



SANTÉ & DÉPENDANCE

La Corse est une région âgée : trois résidents sur dix ont 60 ans ou plus et un sur dix a plus de 75 ans, soit des proportions supérieures à la moyenne nationale. Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie et de la faible natalité, la population est vieillissante. Cette situation crée un véritable besoin de prise en charge des personnes âgées dépendantes qui n'est que partiellement couvert. Avec 67 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, l'offre d'accueil en établissement pour personnes âgées est deux fois plus faible qu'en moyenne métropolitaine (142 places). Les projections de population corse laissent entrevoir une modification substantielle de la structure par âge. Ainsi, à l'horizon 2050, deux insulaires sur dix seraient âgés de plus de 75 ans. Mécaniquement, la part des actifs se réduira et se poseront alors de nouveaux enjeux, qui mobiliseront sûrement de nouveaux moteurs de croissance en lien avec le troisième âge (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE QUATRE EHPAD (ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES) ET DEUX RÉSIDENCES SÉNIORES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.



AGROALIMENTAIRE

Le secteur de l'industrie agroalimentaire représente le 1er secteur industriel de l'île et porte l'image de la Corse à l'étranger et sur le continent. Composé de près de 400 établissements, il comprend les entreprises alimentaires et la fabrication de boissons. Ce secteur emploie plus de 37% de la population active de Corse. L'industrie agroalimentaire connaît un fort développement axé sur la recherche de nouveaux débouchés à l'export et l'amélioration de la rentabilité via la modernisation de l'outil de production.

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BOULANGERIE INDUSTRIELLE, CONFITURES ET CONSERVES, CHARCUTERIE INDUSTRIELLE ET AQUACULTURE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur agro-alimentaire présente des aléas.
(source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).

LA CROISSANCE PASSÉE DE CES SECTEURS N'EST PAS SYNONYME DE CROISSANCE DES PME QUI SERONT RETENUES ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LA CROISSANCE PASSÉE NE PRÉJUGE PAS DE LA CROISSANCE FUTURE NI DE LA PERFORMANCE.

DES
INVESTISSEMENTS
DANS LES
PORTEURS
L'ÉCONOMIE
INSULAIRE
L'AVIS DE
SOCIÉTÉ
DE GESTION

EMENTS SECTEURS DE IE E SELON LA ON*



ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'électricité en Corse est à 36 % d'origine thermique, provenant des centrales du Vazzio et de Lucciana et à 34 % issue d'énergies renouvelables principalement grâce aux barrages hydroélectriques (Prunelli, Golo, Fium'Orbu et Rizzanese) et le photovoltaïque. Le reste est importé via les interconnexions avec la Sardaigne et l'Italie continentale (30 %). L'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Corse est de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2023, avec près de 7 ans d'avance par rapport à l'objectif national défini par la loi. (Source : DREAL Corse)

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : DÉVELOPPEMENT, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES.

Comme tous les secteurs d'activités, les énergies renouvelables présentent des aléas. (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des services aux entreprises en Corse regroupe les activités de conseils et d'assistance, qui comportent souvent une composante technologique (informatique, ingénierie) et les services aux entreprises dits « opérationnels » (location, fourniture de personnel, nettoyage, sécurité).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSE DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE, INFORMATIQUE, COMMUNICATION.

Comme tous les secteurs d'activités, les services aux entreprises présentent des aléas. La croissance passée de ces secteurs n'est pas synonyme de croissance des PME qui seront retenues et de manière générale, la croissance passée ne préjuge pas de la croissance future ni de la performance. (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).



TOURISME

La Corse dispose d'un patrimoine naturel remarquable. Ses 1 000 kilomètres de côtes la prédisposent à un tourisme estival. La fréquentation touristique de la Corse connaît une croissance régulière depuis plusieurs années, portée par la croissance du trafic aérien passager et le développement des compagnies low-cost...

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : RÉSIDENCES DE TOURISME, LOCATIONS SAISONNIÈRES, CAMPING ET HÔTELLERIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le tourisme présente des aléas. De manière générale, la croissance d'un secteur d'activité ne préjuge pas nécessairement de l'évolution des entreprises qui le composent. Celles-ci peuvent sous performer et potentiellement accuser des pertes.

QUESTIONS / RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FIP CORSE



VOICI LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES, ET LES RÉPONSES QUE NOUS Y APPORTONS.

1 • POURQUOI LA RÉGION CORSE BÉNÉFICIE-T-ELLE D'UN FIP DONT L'AVANTAGE FISCAL EST SUPÉRIEUR AU CONTINENT ?

Jusqu'à la création du dispositif en 2007, aucun investissement n'avait été réalisé en Corse par un FIP (fonds d'investissement de proximité). Le législateur, à l'initiative du député de Corse du Sud Camille de Rocca Serra, a souhaité remédier à cette situation, en instaurant un avantage fiscal supérieur.

2 • LE RÉSERVOIR DE PME EST-IL SUFFISANT POUR INVESTIR DE MANIÈRE SÉLECTIVE ?

Le nombre d'entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 200 000 euros et présentant un risque financier normal à très bon (score AFDCC 2 supérieur à 7,5) dépasse 3 500 unités en Corse. Le PIB de la région est supérieur à 9,4 milliards d'euros et en constante évolution. Le fonds ne fait l'objet, dans sa documentation légale, d'aucune contrainte d'investissement garantissant une telle sélectivité. (Source : « La Corse en Bref » édition de décembre 2021)

3 • LES PME CORSES SONT-ELLES PLUS RISQUÉES QUE LES PME DU CONTINENT ?

L'investissement dans des PME Corse présente des risques similaires aux PME du continent : risque de défaut, risque de liquidité et une forte dépendance à la qualité des hommes qui les composent.

4 • VOTRE MÉTHODOLOGIE D'INVESTISSEMENT EST-ELLE LA MÊME EN CORSE ET SUR LE CONTINENT ?

Il n'y a aucune différence de méthodologie : nous **privilegions les entreprises familiales, qui ont un projet de croissance ou de transmission du capital**, dont le management est stable, et qui nous paraissent capables d'assurer la liquidité de nos investissements.

5 • POUVEZ-VOUS RÉELLEMENT SORTIR DES PME DANS LESQUELLES VOUS INVESTISSEZ ?

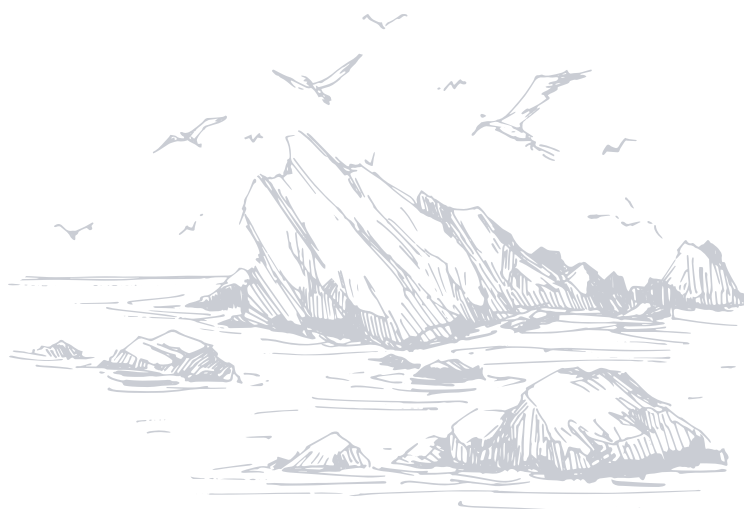
Notre philosophie d'investissement repose sur la **recherche d'un rendement régulier** afin de lisser dans le temps le risque de nos investissements en PME Corse. Nous essayons dans la mesure du possible d'anticiper les modalités de remboursement ou de cession de nos participations qu'elles soient en actions ou en obligations convertibles.

6 • Y A-T-IL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS VOUS N'INVESTISSEZ PAS ?

Chaque PME est dans une situation propre, et représente donc toujours une **opportunité d'investissement particulière**, il ne peut donc jamais y avoir de règle absolue. Toutefois, nous **évitons certains secteurs** susceptibles de faire l'objet de pratiques irrégulières, telles que les **sociétés exploitant des établissements de nuit**.

7 • LE FIP CORSE OFFRE-T-IL ÉGALEMENT UN AVANTAGE FISCAL POUR LES NON RÉSIDENTS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU EN FRANCE ?

Les **avantages fiscaux du FIP Corse** sont réservés aux redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés fiscalement en France



CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN.....	FR001400IIL2
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire.....	ODDO BHF
Zone géographique	Corse
Durée de vie du fonds	Blocage des avoirs de 7 ans, prorogeable deux fois un an, sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus à l'article 28 du Règlement, soit au plus tard le 31 décembre 2032 sur décision de la société de gestion
Valeur nominale de la part A	100 €, hors droits d'entrée
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle le 31 mai et le 30 novembre de chaque année
Droits d'entrée.....	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2030 (et au 31 décembre 2032 maximum sur décision de la société de gestion)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre : le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée.....	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement.....	2,82 %	1,00 %
Frais de constitution.....	0,10 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations.....	0,00 %	0,00 %
Frais de gestion indirects*	0,01 %	0,00 %
Total.....	3,49 %	1,56 %

En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires.

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de neuf années, soit jusqu'au 31 décembre 2032 au plus tard. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ». Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2023, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par **Vatel Capital** est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital n°6	2013	en pré-liquidation	en pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°7	2014	65,10%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°8	2015	71,70%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	73,20%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	71,50%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°11	2018	70,40%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	52,90%	30-juin-23
FIP Kallisté Capital n°13	2020	50,00%	30-juin-24
FIP Kallisté Capital n°14	2021	3,40%	30-juin-25
FIP Kallisté Capital n°15	2022	4,00%	30-juin-26
FIP Mascarin n°1	2017	72,50%	quota atteint
FIP Mascarin n°2	2018	79,50%	quota atteint
FIP Mascarin n°3	2019	59,60%	30-juin-24
FIP Mascarin n°4	2022	31,50%	30-juin-26
FCPI Dividendes plus n°6	2017	en pré-liquidation	en pré-liquidation
FCPI Dividendes plus n°7	2018	118,10%	quota atteint
FCPI Dividendes plus n°8	2019	88,40%	30-juin-24
FCPI Dividendes plus n°9	2021	37,50%	30-juin-25
FCPI Dividendes plus n°10	2022	5,70%	30-juin-26



VATEL CAPITAL

QUI SOMMES-NOUS ?

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, **Vatel Capital** est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018, 2021 et 2023, le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award.

En 2020, **Vatel Capital** est élue 2^{ème} société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils.

En 2022, **Vatel Capital** reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

En 2020, 2022 et 2023 **Vatel Capital** s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.



VATEL CAPITAL

24, RUE DE CLICHY - 75009 PARIS
TÉL. 01 40 15 61 77
CONTACT@VATELCAPITAL.COM
WWW.VATELCAPITAL.COM

GUIDE DE SOUSCRIPTION

Pour que votre dossier de souscription soit complet,
vérifiez que vous avez bien rempli toutes les cases suivantes :

Remplir le dossier de souscription et signer aux endroits indiqués



Joindre une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI/Passeport)



Joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois (avis d'imposition, taxes habitation ou taxes foncières facture d'électricité, de gaz, téléphone, quittance de loyer ou assurance habitation)



Effectuer le paiement de votre souscription :



- Par chèque à l'ordre du Fonds en indiquant en objet mes nom et prénom
- Par virement en indiquant en objet mes nom et prénom (joindre une copie du virement)
- Par prélèvement en signant le mandant de prélèvement SEPA joint au dossier de souscription

Merci d'adresser vos Bulletins complets à l'adresse suivante :

Vatel CAPITAL
24 rue de Clichy
75009 PARIS
ou par email sur :
contact@vatelcapital.com

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Domiciliation ODDO BHF SCA 12 BD DE LA MADELEINE 75009 PARIS	Titulaire(s) du compte : FIP KALLISTE CAPITAL N 16 VATEL CAPITAL 24 RUE DE CLICHY 75009 PARIS FRANCE		
ESPECES	45850 Code banque	00001 Code guichet	67596900001 Numéro de compte
			06 Clé RIB
IBAN FR76 4585 0000 0167 5969 0000 106			

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FIP KALLISTÉ CAPITAL N°16

Fonds d'Investissement de proximité pour la Corse

Article L.214-31 du Code monétaire et financier

Agrément AMF du 21/07/2023

Code ISIN : FR001400IIL2

Cachet du distributeur :

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le

à N° de Dépt

Nationalité

Téléphone

Email (obligatoire)

Adresse fiscale

Code postal Ville

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le

à N° de Dépt

Nationalité

Téléphone

Email (obligatoire)

Joindre une copie lisible d'une pièce d'identité à jour (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de téléphone fixe, électricité, gaz, eau ou avis d'imposition).

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FIP Kallisté Capital n°16 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'impôts sur le revenu (IR) sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds. J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du Code Monétaire et Financier (C.M.F.).

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je déclare être redevable de l'IR ;
- Je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- Je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour les autres.
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FIP Kallisté Capital n°16 ;
- que la société de gestion Vatel Capital ne m'a prodigué aucun conseil en investissement ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain (par exemple : pays de naissance, numéro de téléphone, adresse, etc... aux États-Unis ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel dans le cadre de cette souscription ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2032 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.
- que les fonds utilisés pour cette souscription proviennent d'un compte bancaire à mon nom et d'un établissement bancaire Français ou Européen.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FIP Kallisté Capital n°16 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % maximum du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	 (€)	 (€)

* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

- ☐ par chèque à l'ordre de « FIP Kallisté Capital n°16 »
- ☐ par virement sur le compte du FIP Kallisté Capital n°16 dont les coordonnées figurent ci-dessous, **en indiquant en objet mes nom et prénom.**
IBAN : FR76 4585 0000 0167 5969 0000 106
CODE BIC : ODDOFRPP
- ☐ par le débit mon compte bancaire conformément au mandat de prélèvement SEPA ci-joint

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

- ☐ en nominatif pur chez Oddo BHF, sans droits de garde (choix par défaut).
- ☐ sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoirement un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de(€), qui comprend un montant de droits d'entrée de (€).
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,49 %, dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56 %. Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 9 ans.

6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du montant de souscription des parts A.

7. FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT ET DECLARATION D'ORIGINE DES FOND

Situation familiale :

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié(e)
- ☐ Pacsé(e)
- ☐ Divorcé(e)
- ☐ Veuf(ve)

Origine des fonds liés à cette souscription (cocher la ou les cases utiles) :

- ☐ Revenus professionnels
- ☐ Revenus fonciers
- ☐ Epargne
- ☐ Succession - Donation
- ☐ Rachat ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie
- ☐ Revenus mobiliers
- ☐ Gains au jeu
- ☐ Autres, à préciser :

NB : En application de la réglementation, Vatel Capital pourrait être amenée à vous demander des pièces justificatives nécessaires à l'acceptation de votre dossier de souscription.

Situation professionnelle : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Sans activité

Profession (Si retraité(e), préciser la profession antérieure) :

Secteur d'activité ou employeur :

Personne Politiquement Exposée (PPE)* :

Vous, une personne de votre famille, de votre entourage ou avec laquelle vous avez des liens d'affaires étroits, exercez ou avez exercé une fonction politique au cours des 12 derniers mois : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de souscription le formulaire disponible ici : www.vatelcapital.com/ppe

Estimation des revenus annuels (professionnels et autres revenus fonciers immobiliers, etc.) :

- ☐ sans revenu
- ☐ 0 à 25K€
- ☐ 25 à 50K€
- ☐ 50K€ à 100K€
- ☐ + de 100K€

Estimation du Patrimoine net : ☐ 0 à 100K€ ☐ 100K€ à 300K€ ☐ 300K€ à 500K€ ☐ + de 500K€

Répartition du patrimoine net avant investissement :

- Immobilier :	%
- actif financier liquide :	%
- actif financier illiquide :	%
- actif foncier (terrains, SCPI, etc.) :	%
- Autre :	%

Objectifs du placement (plusieurs choix possibles) :

- ☐ Valoriser un capital
- ☐ Financer un projet
- ☐ Transmettre son capital
- ☐ Disposer de revenus complémentaires à terme
- ☐ Défiscliser

8. SIGNATURE

J’atteste de l’exactitude des informations ci-dessus et je certifie qu’elles sont conformes à ma situation. Ces informations sont obligatoires pour l’acceptation de la souscription par la société de gestion Vatel Capital.

Fait à :

Le :

En 2 exemplaires, dont l’un m’est remis pour envoi aux services fiscaux avec l’attestation fiscale.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

9. AVERTISSEMENT

Vatel Capital ne prodiguant pas de conseil en investissement, vous devez vous rapprocher en tant que souscripteur de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d’obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.

L’attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2032. Le fonds d’investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d’investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l’agrément de l’AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d’investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les données sont collectées dans l’intérêt du client et utilisées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Ces données à caractère personnel ne seront utilisées et ne feront l’objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour répondre aux exigences légales ou réglementaires. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès de VATEL CAPITAL par courrier ou par email : contact@vatelcapital.com. Ces données seront conservées 5 ans après la liquidation du Fonds.

Au 30 juin 2023, la part de l’actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	Année de création	Pourcentage des investissements de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital n°6	2013	en pré-liquidation	en pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°7	2014	65,10%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°8	2015	71,70%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	73,20%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	71,50%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°11	2018	70,40%	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	52,90%	30-juin-23
FIP Kallisté Capital n°13	2020	50,00%	30-juin-24
FIP Kallisté Capital n°14	2021	3,40%	30-juin-25
FIP Kallisté Capital n°15	2022	4,00%	30-juin-26
FIP Mascarin n°1	2017	72,50%	quota atteint
FIP Mascarin n°2	2018	79,50%	quota atteint
FIP Mascarin n°3	2019	59,60%	30-juin-24
FIP Mascarin n°4	2022	31,50%	30-juin-26
FCPI Dividendes plus n°6	2017	en pré-liquidation	en pré-liquidation
FCPI Dividendes plus n°7	2018	118,10%	quota atteint
FCPI Dividendes plus n°8	2019	88,40%	30-juin-24
FCPI Dividendes plus n°9	2021	37,50%	30-juin-25
FCPI Dividendes plus n°10	2022	5,70%	30-juin-26

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

FIP KALLISTÉ CAPITAL N°16

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

NOM DU PRODUIT : FIP KALLISTE CAPITAL N°16

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : VATEL CAPITAL

Code ISIN : FR001400IIL2

Site internet : www.vatelcapital.com

Appelez le + 33 1 40 15 61 77 pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'AMF est chargée du contrôle de VATEL CAPITAL en ce qui concerne ce document d'information clés.

VATEL CAPITAL est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-08000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21 juillet 2023

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le FIP Kallisté Capital N°16 est un Fonds d'Investissement de Proximité soumis au droit français de la catégorie FCPR.

Durée : 7 ans minimum et 9 ans maximum ans soit au plus tard le 31 décembre 2032.

Objectifs : Le Fonds sera constitué à hauteur de 100 % de son actif de petites et moyennes entreprises cotées et non cotées exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse. Les participations seront prises essentiellement par le biais d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, d'avances en compte courant et d'obligations convertibles.

Les investissements en PME prendront la forme d'actions (ordinaires ou de préférence) à hauteur de 40 % minimum de l'actif du fonds, de compte courant et d'obligations convertibles en titres de capital des sociétés concernées, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission/LBO. Les entreprises seront sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

Afin de favoriser la cession de ses participations en actions de PME corses souvent familiales et essentiellement non cotées, le Fonds pourra être amené, au cas par cas et de manière non systématique, à conclure des pactes d'actionnaires comportant des clauses qui peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession des actions de la société cible, en définissant par exemple les modalités de cession de ses actions à un autre actionnaire, à un prix défini à l'avance. Ce type de mécanisme peut être de nature à plafonner la performance du Fonds. Les secteurs d'investissement sélectionnés seront notamment le tourisme, les énergies renouvelables, la santé/dépendance, les services aux entreprises et l'agro-alimentaire, mais les investissements pourront également viser les entreprises dans d'autres secteurs d'activité pourvu qu'elles satisfassent aux critères d'éligibilité au FIP et présentent des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

Le Fonds prendra dans les sociétés des participations minoritaires (jusqu'à 35 % du capital), étant entendu que les participations détenues dans ces sociétés par les fonds gérés par la société de gestion ou par des entreprises qui lui sont liées pourront constituer ensemble une participation majoritaire. La taille des investissements sera généralement comprise entre 0,5 et 3,0 M€.

La partie libre, le cas échéant, fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux, d'OPCVM ou FIA actions et d'actions non cotées ou cotées sur tous les marchés réglementés ou non réglementés.

Dépositaire : ODDO BHF

Informations complémentaires : De plus amples informations sur le FCPR, le règlement, la brochure commerciale et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur <https://www.vatelcapital.com> ou auprès de la société de gestion.

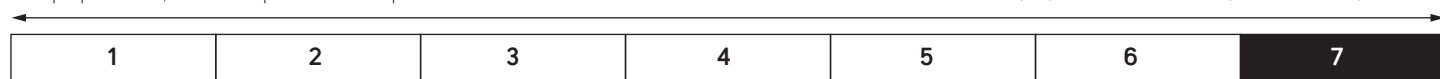
Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux investisseurs qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations de valeur des investissements sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 7 années.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance, sauf cas exceptionnels visés par le règlement du fonds. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque haute. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de perte en capital et de liquidité : Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi au terme de la durée de vie du FCPR. L'absence de liquidité des participations pourra conduire le FCPR à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs, ou à les céder à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En outre, la faible liquidité des participations peut rendre difficile l'estimation de leurs valeurs.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie de marché propre aux actifs financiers sous-jacents du produit financier. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du règlement du Fonds.

Ce FCPR ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié (calculé sur la base de données France Invest) au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios de Performance - Pour un investissement de 10 000 €		7 ans
Scénario de minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti.Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 970 €
	Rendement annuel moyen	-14,26 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 780 €
	Rendement annuel moyen	-11,56 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 830 €
	Rendement annuel moyen	2,84 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	29 220 €
	Rendement annuel moyen	19,54 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables fournies par FRANCE INVEST. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour la période de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement initial de 10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez dans 7 ans
Coûts totaux en €	2 586 €
Incidence sur le rendement *	4,88 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,7% avant déduction des coûts et de 2,84% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts - PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : 7 ans minimum		Si vous sortez après 7 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Maximum : 5%	Jusqu'à 500€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit mais la personne qui vous le vend peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,82% Frais de gestion administrative, financière, comptable et juridique au bénéfice de la Société de Gestion exprimé en % de la valeur de votre investissement par an.	1 974 €
Coûts non récurrents		
Frais de constitution et frais de gestion indirects	Coûts liés à la création, à la promotion du Fonds et aux investissements dans d'autres OPC. Frais de constitution : 0,15% Frais de cession : 0,1%	Maximum 112 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des commissions d'intéressement (i.e carried interest) dont le montant est égal à 20% de la plus-value dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux investisseurs ont atteint 120% du nominal des parts. Les porteurs de parts B du fonds pourront recevoir, le cas échéant, du « carried interest » dans les conditions de l'article 23 du Règlement. Ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement. L'incidence du carried interest est, néanmoins, par nature dépendante de la performance, elle est donc prise en compte dans ce document. »	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de sept (7) ans minimum et 9 ans maximum. Sauf rachat exceptionnel de vos parts tel que visé dans le règlement, vous êtes en principe engagés dans le FCPR jusqu'à l'expiration d'une période de neuf (9) ans à compter de votre date de souscription. Pour bénéficier des avantages fiscaux inhérents à ce placement, je m'engage notamment à conserver ces parts pendant 5 ans minimum à compter de leur souscription.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

VATEL CAPITAL informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de VATEL CAPITAL au 24 Rue de Clichy - 75009 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.vatelcapital.com>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Toute demande d'information relative au FIP Kallisté Capital N°16 peut être adressée à la Société de Gestion. De plus, la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur demande au siège de la Société de Gestion. Les statuts, le document d'information des investisseurs, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de VATEL CAPITAL - 24, rue de Clichy - 75009 Paris. Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Fiscalité : Le fonds a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie A de bénéficier, sous certaines conditions, de l'exonération d'impôt sur le revenu visé à l'article 163 quinquies B et 150-0 A du code général des impôts, et de la réduction d'impôt sur le revenu de 30 % du montant investi (hors droits d'entrée) visée à l'article 199 terdecies-0 A VI ter. Une note fiscale distincte, non visée par l'AMF et décrivant les conditions qui doivent être réunies pour bénéficier de ces régimes fiscaux, et notamment celles tenant aux contraintes d'investissement que doit respecter le Fonds, est disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

La responsabilité de Vatel Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FIP. Ce FIP est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02
www.amf-france.org

Mandat de
prélèvement SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATEL CAPITAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

DÉBITEUR

Nom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Pays*

IBAN*

BIC**

Tiers débiteur

A* :

SIGNATURE*

Référence unique du mandat :

CRÉANCIER

Nom* **VATEL CAPITAL**

Adresse* **24 RUE DE CLICHY**

Code postal* **75009** Ville* **PARIS**

Pays* **FRANCE**

Paiement : ☐ Récurrent / Répétitif ☒ Ponctuel

Tiers créancier : **FIP KALLISTE CAPITAL N°16**

Le* :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.

(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.